Faculté des sciences médicales et paramédicales
Aix-Marseille Université

AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

FACULTE DES SCIENCES MEDICALES ET PARAMEDICALES DE MARSEILLE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE

Après approbation

Séance du Mardi 27 septembre 2022

Siégeant en formation plénière

ETAIENT PRÉSENTS :

Le Président :	G. LÉONETTI.
Collège des Enseignants A :	P. BERBIS, P. DESSI, B. FOTI, S. GUIS, A. MEYER-DUTOUR
Collège des Enseignants B :	C. DELTEIL, V. GELSI-BOYER, C. PHILIP-ALLIEZ, A. TOSELO, C. ZAKARIAN
Personnel BIATSS :	J-P. MARIOTTI, L. NOE
Collège Étudiants :	A. PLESSY, M-B. ROUX, C. ZYBURA
Personnalités Extérieures :	D. NOBILE
Invités :	K. CHAUMOITRE, S. COLSON, J. M. VITON, S. MIRAPEIX

ONT VOTÉ PAR PROCURATION :

Collège des Enseignants A :	E. CHARAFE-JAUFFRET, A. TREBUCHON-DA FONSECA
Collège des Enseignants B :	D. BIRNBAUM
Personnel BIATSS :	E. ROSA
Collège Étudiants :	S. BETTAIEB, L. DUFFAUT

ETAIENT ABSENTS :

Collège des Enseignants B :	C. CASSAGNE FOUCHE, T. RADULESCO
Personnel BIATSS :	A. QUERDRAY
Collège Étudiants :	L. ROMESTAN, A. TICHADOU, J. WITTMEYER
Personnalités Extérieures	N. CHEVALIER, F. CREMIEUX, G. GIBELLO, M-L. GUIDI MELIKOFF, B. GENZANA, M-P. SICARD-DESNUELLE

Faculté des sciences médicales et paramédicales
Aix-Marseille Université

Monsieur le Doyen ouvre la séance à 18h00 en demandant l'approbation du procès-verbal du conseil de Faculté Plénier du mardi 5 juillet 2022.

Le Conseil adopte le procès-verbal du conseil précédent et approuve à l'unanimité de ses membres présents ou représentés l'ordre du jour.

- ***VIE UNIVERSITAIRE***

ACCES SELECTIF 2ème ANNEE MMOPK

Admission sélective en 2eme année des études de Santé médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie et kinésithérapie (MMOPK) par la voie du PASS et de la LAS 2022/2023

Document approuvé par la CFVU du 15 septembre 2022

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

Ecole de médecine

MCC 2022-2023
Voté en comité des études le 26/09

Modifications apportées

- **DFASM 2**
- **DFASM 3 : Certificat de compétences cliniques/ECOS**
- **Pour l'ensemble des MCC :**

Aménagements des épreuves pour les étudiants en situation de handicap

Ecole de Maïeutique

MCC 2022-2023
Voté en comité des études le 13/09

Modifications apportées

- **Gestion des absences**

Ecole Sciences de la réadaptation
MCC 2022-2023
Voté en comité des études le 13/09

Modifications apportées

- **Ergothérapie : Période de stage**
- **Masso-Kinésithérapie : Gestion des absences, modalités d'examens**
- **Orthophonie : Mutualisations des enseignements**
- **Orthoptie: Aménagements étudiants en situation de handicap**

Ecole Sciences Infirmières
MCC 2022-2023
Voté en comité des études le 26/09

Informations

- **DE IPA (Aménagements étudiants en situation de handicap)**
- **Projet IPDE**
- **Projet CDS**
- **Projet IBODE**

Département Master
Domaine Sciences de la santé
MCC 2022-2023
Voté en comité des études le 13/09

Modifications apportées

- **Proposition M3C niveau 3**
- **Progression dans le cursus**
- **Gestion des absences**
- **Aménagements étudiants en situation de handicap**

Faculté des sciences médicales et paramédicales
Aix-Marseille Université

Maquettes PACOME

- PASS
- DE IPA
- ERGOTHERAPIE
- KINE
- PEDICURE-PODOLOGIE

Modification Calendrier Universitaire

- MASTER

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

- ***VIE FACULTE***

Changements de responsables

DES de chirurgie vasculaire - coordonnateur régional
M le Pr ALIMI en remplacement de M le Pr BOUFI.
DES Chirurgie Pédiatrique - coordination locale
Mme le Pr FAURE Alice en remplacement de M le Pr LAUNAY Franck

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

Nomination maitres de stage - Orthophonie

NOM	PRENOM	Ville
CHANUDET	SORAYA	BOURG SAINT MAURICE
FAUSSER	JULIE	GAP
FOUCHER	PIERRE	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS
GAUCHERAN	CHLOE	MARSEILLE
PHILIPPOT	VIOLAINE	AIME LA PLAGNE(74)
POTEL	CECILE	AVIGNON
PUJALTE	PATRICIA	NICE
TESSIER	AUDE	AIX EN PROVENCE

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

Faculté des sciences médicales et paramédicales
Aix-Marseille Université

Prime d'Enseignement Supérieur et de Recherche

Vu le décret no 2022-1252 du 23 septembre 2022
Vu le décret no 2022-1253 du 23 septembre 2022

Instituant une prime d'enseignement supérieur et de recherche reconnaissant l'investissement des personnels PU-PH, MCU-PH, PU-MG et MCU-MG dans l'élaboration et la transmission des connaissances médicales, pharmaceutiques et odontologiques de niveau universitaire, ainsi qu'au développement de la recherche dans ces domaines.

Le Conseil de faculté réunit en formation plénière approuve :

- Le principe de l'attribution d'une prime annuelle
- Ainsi que la détermination du taux applicable

	2ème classe	1ère classe	Hors classe/Echelon exceptionnel	Classe exceptionnelle Echelons 1 et 2
PU-PH	**238 €**	**476 €**		**714 €**
MCU-PH	**238 €**	**476 €**	**714 €**	
PU-MG	**714 €**	**714 €**		**714 €**
MCU-MG	**714 €**	**714 €**	**714 €**	

L'attribution est réservée aux enseignants ayant candidaté par l'envoi d'un rapport d'activité et sous réserve de recevabilité

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

La Secrétaire de Séance
Diane PICLET

Monsieur le Doyen
Georges LEONETTI